

Agir pour la paralysie cérébrale

Le Mans, le 3 janvier 2022

Les établissements
et services

IEM JEAN-YVES GUITTON
Institut d'Education Motrice
Rue de la Division Leclerc
72460 SAVIGNE L'EVEQUE
Tél. : 02 43 23 90 91
IEM@adimc72.org

MAS LES COLLINES
Maison d'Accueil Spécialisée
559, rue de Haut Eclair
72140 SILLE LE GUILLAUME
Tél. : 02 43 20 19 43
MASLESCOLLINES@adimc72.org

MAS LES MELISSES
Maison d'Accueil Spécialisée
44 rue des Pins
72230 MULSANNE
Tél. : 02 43 88 94 00
MASLESMELISSES@adimc72.org

SAMSAH LA CROIX D'OR
Service d'Accompagnement
Médico-Social pour Adultes
Handicapés
44, rue Sieyès
72000 LE MANS
Tél. : 02 43 24 16 58
SAMSAH@adimc72.org

**MAT ENFANTS LE JARDIN
D'ALEXANDRE**
Maison d'Accueil Temporaire
2 rue de St Paul
LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET
72600 VILLENEUVE-EN-
PERSEIGNE
Tél. : 02 43 31 13 15
MAT@adimc72.org

**MAT ADULTES LE JARDIN
D'ALEXANDRE**
Maison d'Accueil Temporaire
2 rue de St Paul
LA FRESNAYE-SUR-CHEDOUET
72600 VILLENEUVE-EN-
PERSEIGNE
Tél. : 02 43 31 13 15
MAT@adimc72.org

Objet : Appel à cotisation 2022

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous inviter à confirmer votre soutien à notre association, pour l'année 2022.

En ce début d'année, je me permets également de vous présenter mes vœux à vous, familles, dont les proches sont accueillis au sein des établissements de l'ADIMC 72 dont j'assume la présidence.

Nous avons cette année plus que jamais besoin de votre engagement à nos côtés pour continuer à avancer.

Augmenter le nombre d'adhérents permet de porter plus haut la voix de notre association aux niveaux des institutions, afin que les intérêts des personnes atteintes de paralysie cérébrale soient entendus.

A vous, membres des conseils de vie sociale, qui mesurez plus encore, combien l'engagement est essentiel, nous vous rappelons que votre adhésion compte beaucoup pour continuer à faire partager notre vision de l'accompagnement associatif, que vous connaissez et auquel vous êtes attachés.

A tous, nous vous le répétons, les adhésions sont aussi le signe d'engagement et d'intérêt des familles pour l'association, et nous est indispensable à la poursuite de nos missions auprès des vôtres.

Être adhérent cotisants c'est aussi la possibilité de participer aux assemblées générales, et de décider des orientations et décisions de l'association.

Nous vous remercions vivement d'adresser le bulletin ci-joint et le règlement de votre cotisation à l'adresse de notre siège social : ADIMC 72 - 7 avenue François Mitterrand – 72000 LE MANS, à l'ordre : « ADIMC 72 Le Mans ».

Le montant de la cotisation n'évolue pas et est fixé à 60€ pour les personnes physiques, 300€ pour les associations et 500€ pour les autres personnes morales.

À réception du règlement de votre adhésion, un reçu fiscal vous sera adressé.

Certaine de votre mobilisation à nos côtés, je compte sur vous et vous remercie par avance.

Recevez Madame, Monsieur l'expression de nos salutations les meilleures.



Nathalie BOMPART

Présidente de l'ADIMC 72

A noter dans vos agendas !



Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'ADIMC 72

1^{er} juin 2022 - à 14h30

Le lieu vous sera précisé en fonction de la situation sanitaire en vigueur



BULLETIN 2022*

ADIMC 72 – 7 avenue François Mitterrand – 72000 LE MANS – Tél. : 02 43 24 88 28 - adimc72@adimc72.org

Nom, Prénom de l'utilisateur¹ou Nom, Prénom famille/tuteur.....

Adresse

Code Postal.....Ville.....

Tél.....E-mail

Si vous avez un enfant ou parent I.M.C., complétez ci-dessous :

Nom et Prénom de l'enfant ou parent I.M.C. Né(e) le ;;;

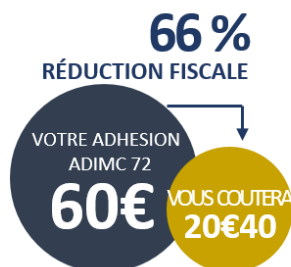
COTISANT ADHERENT PERSONNES PHYSIQUES 2022

Je vous remets ci-joint la somme de 60 € représentant le montant de ma cotisation.

J'accepte de recevoir les informations de l'association ADIMC 72 ainsi que l'appel à cotisation de l'année prochaine par mail.

Date :

Signature :



Pour rappel (réduction d'impôt 66% – article 200 du Code général des impôts)

66% du montant de votre adhésion au profit de l'ADIMC 72 peut être déduit de votre impôt sur le revenu.

L'ADIMC 72 vous envoie systématiquement le reçu fiscal annuel qui vous permettra de déclarer votre adhésion.

Pour information (réduction d'impôt 60% – article 238 bis Code général des impôts)

COTISATION ADHERENT ASSOCIATION 2022 : 300 €

COTISATION ADHERENT AUTRES PERSONNES MORALES 2022 : 500 €



1 : L'adhésion est obligatoire pour l'obtention des chèques vacances ANCV



*RAPPEL DES STATUTS DE NOTRE ASSOCIATION ADIMC 72

Extraits des Articles des statuts ADIMC 72 validés le 24 juin 2021

« Sont invités à l'assemblée générale, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, les adhérents de l'association au jour de l'assemblée générale.

Seuls ont pouvoir de vote les membres adhérents cotisants, personnes physiques et personnes morales, à jour de leur cotisation au titre de l'année en cours (année N) au jour de l'assemblée générale. » (Article 12 alinéa 1 et 2 des statuts)

« La qualité de membres de l'association se perd : [...] par la radiation prononcée par le Conseil d'administration, à l'encontre des membres adhérents cotisants, personnes physiques ou personnes morales, pour non-paiement de la cotisation après deux rappels restés infructueux. » (Article 3 des statuts)



ADIMC 72
7 avenue François Mitterrand
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 24 88 28
adimc72@adimc72.org

www.adimc72.org

Agir pour la paralyse cérébrale

